

CHAMPIONNATS D'OCCITANIE INTERCLUBS U23

le 02 octobre 2022 à ?????? (Stade de ?????)

(263880)

1. NATURE de la COMPETITION : FEMININES MASCULINS

2. HORAIRES :

Les horaires provisoires diffusés sur le site de la Ligue et dans ce livret depuis le mois d'avril seront modifiés et deviendront définitifs dès la publication des engagés.

9 h45 : Ouverture du secrétariat – Début dépôt des équipes et des Relais

Fin des Confirmations : 10h15 délai de rigueur (soit ¾ d'heure avant début de 1^{ière} épreuve – règle FFA)

COURSES	HORAIRES PROVISOIRES	CONCOURS MASCULINS	CONCOURS FEMININS
5000m marche TCM 3000m marche TCF	11 h 00	POIDS LONGUEUR	PERCHE MARTEAU
400m Haies 76cm TCF	11 h 45		
400m Haies 84cm CAM 400m Haies 91cm TCM	12 h 00		
400m TCF	12 h 15		
400m TCM	12 h 30	HAUTEUR MARTEAU	LONGUEUR JAVELOT
800m TCF	12 h 45		
800m TCM	13 h 00		
1500m TCF	13 h 15		
1500m TCM	13 h 30		
200m TCF	13 h 45		
200m TCM	14 h 00	PERCHE JAVELOT	TRIPLE SAUT DISQUE
110m Haies 106cm ESM 110m Haies 99cm JUM 110m Haies 91cm CAM	14 h 30		
	14 h 45		
100m Haies 84cm JUF ESF 100m Haies 76cm CAF	15 h 00		
100m TCF	15 h 30	TRIPLE SAUT DISQUE	HAUTEUR POIDS
100m TCM	15 h 45		
2000m Steeple TCF	16 h 00		
2000m Steeple TCM	16 h 15		
3000m TCF	16 h 30		
16h45 : HEURE LIMITE de CONFIRMATION DES RELAIS			
3000m TCM	17 h 00		
4 x 200m TCF	17 h 30		
4 x 200m TCM	17 h 45		

3. QUALIFICATIONS des ATHLETES : INSCRIPTIONS LIBRES AVANT LE 28 SEPTEMBRE 2022 jusqu'à 23h59 par mail auprès du siège de la LAO. Les clubs doivent remplir soigneusement la composition d'équipe détaillée en utilisant le fichier informatique que la LAO leur enverra dès leur inscription.

4. QUOTA D'OFFICIELS à PRÉSENTER :

Chaque club (même hors ligue) présentant des athlètes doit fournir des officiels suivant le tableau ci-dessous dans le cas des **épreuves individuelles** :

Athlètes participants du club	Juges du club à fournir
1 à 3	0
4 ou 5	1
6 à 9	2
10 à 19	3
20 à 29	4
30 à 39	5
40 et plus	1 juge supplémentaire par tranche de 10 athlètes

Les personnes de la structure organisatrice qui assurent des fonctions annexes pour le bon déroulement de la compétition (intendance, matériel...) dans la limite de 10 et compteront dans l'effectif de leurs clubs respectifs.

Repas des officiels offert par la LAO si besoin est.

Montant des pénalités et champ d'application :

Pénalité de 30€ par officiel manquant, prélevé au compte de club par la LAO.

Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publié sur le site FFA.

5. REGLES TECHNIQUES PARTICULIERES : IDEM Règlement national FFA.